



PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

Arrêté n° 2018-05

instaurant une interdiction de circuler en raison d'une limitation de tonnage et de longueur ainsi qu'une restriction de vitesse de circulation des véhicules terrestres à moteur sur la portion de route communale reliant le faux-col de Restefond au col de la Bonette, entre le PR20+992 et le PR23+558

cœur du Parc national du Mercantour, commune de Jausiers,
département des Alpes-de-Haute-Provence

Le directeur de l'établissement public du Parc national du Mercantour,

VU le code de l'environnement, et notamment son article L.331-10,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-5,

VU le code de la route, et notamment ses articles L.411-1, R.411-5, R.411-8, R.411-17, R.411-25, R.413-1, R.413-2, R.413-14 et R.413-14-1,

VU l'arrêté ministériel du 23 février 2007 arrêtant les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux notamment son article 3,

VU le décret n°2009-486 du 29 avril 2009, notamment son article 21-III,

VU le décret n°2012-1541 du 28 décembre 2012 approuvant la charte du Parc national du Mercantour, notamment ses objectifs I « *Protéger le cœur de parc comme espace de découverte, de quiétude et de ressourcement* » et XIV « *Assurer la quiétude de la grande faune sauvage terrestre* »,

VU la décision n°2016-01 du 1er janvier 2016, donnant délégation permanente de signature au directeur-adjoint de l'Établissement public du Parc national du Mercantour

VU les arrêtés municipaux de la commune de Jausiers en date du 16 mai et du 14 août 2007, instaurant une limitation de tonnage, longueur et vitesse de circulation des véhicules sur la route de Restefond - la Bonette,

VU l'avis de Monsieur le Maire de Jausiers, daté du 15 novembre 2017 et émis lors de la consultation du public organisée du 26 octobre 2017 au 24 novembre 2017,

VU l'avis de Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes-de-Haute-Provence daté du 15 décembre 2017,

VU l'avis de Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes-Maritimes daté du 16 janvier 2018,